Lettre aux parlementaires

Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur

"Pensez-vous juste que les malades, parce qu'ils sont malades, assument ce qui devrait être pris en charge par la solidarité nationale ?"

La création d'une franchise médicale est prévue dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale. Vous n'êtes pas sans savoir que cette franchise s'ajouterait au forfait hospitalier de 16 euros par jour, à la franchise de un euro sur chaque consultation chez le médecin, à celle de 18 euros pour un acte médical lourd. Sans compter les dépassements d'honoraires ou les pénalités pour les parcours de soins.

Peu à peu, la décision de se soigner devient un problème financier. Certains d'entre nous sont même contraints à y renoncer.

On nous dit qu'il s'agit de financer les plans Alzheimer et Cancer. Pensez-vous juste que les malades, parce qu'ils sont malades assument ce qui devrait être pris en charge par la solidarité nationale ?

Le rapport de la cour des comptes indique que les exonérations de cotisations s'élèvent à 30 milliards d'euros soit 3 fois le déficit de la Sécurité sociale. Il suggère de créer un cotisation sur les stocks options à hauteur de la cotisation sur le travail qui rapporterait 3 milliards d'euros. Voilà des pistes plus sérieuses et plus juste.s

Aussi Madame, Monsieur le député, je vous demande instamment de proposer lors du débat parlementaire :
Le retrait de l'article instaurant la franchise médicale.
La création d'une cotisation sur les stock-options à hauteur de la cotisation sur le travail.

Convaincu que vous saurez défendre vos concitoyens, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur le Député, Madame, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Nom - prénom	**Ville-département**	**Signature**

Nom - Prénom	Ville - Département	Signature